



Communiqué de presse 26/04/2021

Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Les vaccinations à domicile par les équipes mobiles débutent ce lundi 26 avril

C'est un fait, certains Bruxellois.es sont dans l'incapacité physique ou mentale de se déplacer vers un centre de vaccination. La Commission communautaire commune (Cocom) a décidé d'aller à leur rencontre en lançant des équipes mobiles de vaccination à domicile. Explications.

À Bruxelles, certaines personnes sont dans l'incapacité totale de se déplacer vers un centre de vaccination. Et ce, pour diverses raisons de santé. Pour ne laisser personne sur le carreau et garantir l'accès à un vaccin contre la Covid-19 à tous les Bruxellois.es, la Cocom a mis en place des équipes mobiles de vaccination en collaboration avec les services d'aide et de soins à domicile.

En accord avec le cabinet du Ministre bruxellois de la Santé, Alain Maron, les Services du Collège réuni de la Cocom ont décidé **de débuter les activités de vaccination à domicile ce lundi 26 avril 2021.**

Concrètement, le médecin généraliste sélectionne et inscrit les patients qui peuvent bénéficier de ce service. Cela concerne les personnes alitées depuis longtemps, les personnes présentant un handicap physique ou des problèmes psychiatriques graves ou les personnes qui ne peuvent pas se présenter à la vaccination par les moyens habituels en raison d'un autre état physique ou mental. Lorsqu'un patient éligible préfère être vacciné à domicile, son médecin traitant enregistre la demande. Les médecins généralistes jouent donc à nouveau un rôle crucial dans la campagne de vaccination bruxelloise contre la Covid-19.

Les demandes sont ensuite traitées par les quatre équipes mobiles, composées du personnel d'organismes de soins à domicile (SAD - CSD - Domihome et Mediri). Ils réservent des créneaux horaires ouverts par le centre de distribution (HUB) selon la disponibilité des vaccins et la capacité de traitement. *« Notre rôle est d'accompagner au jour le jour des milliers de personnes pour qu'elles restent dans leur domicile de manière digne et de qualité. Il était donc normal pour nous d'apporter aussi le vaccin. En effet, les personnes coincées au domicile pour des raisons de vulnérabilités psychiques et ou physiques sont clairement un public très vulnérable face à la Covid-19. La stratégie mobile est donc un outil complémentaire à la stratégie fixe afin de toucher un maximum de personnes »*, affirme Clémence Lebrun, coordinatrice vaccination pour la CSD Bruxelles.

La vaccination à domicile peut être effectuée soit par le médecin traitant lui-même, soit par l'équipe mobile dans laquelle est présent un infirmier. Sur place, le médecin ou l'infirmier offrent un accompagnement à la personne vaccinée et la sensibilisent aux mesures sanitaires. *« Nos infirmiers et d'infirmières à domicile sont mobilisés pour lutter contre la Covid-19 et pour booster la vaccination à domicile à Bruxelles. Nous rendons le vaccin à portée de mains aux personnes qui ne savent plus se déplacer en planifiant des visites à domicile tous les jours »*, Lautfi Kraï, fondateur de Domihome et coordinateur vaccination zone ouest.

Pour le moment, **plus de 1.200 Bruxellois.es se** sont déjà inscrits pour bénéficier de la vaccination à domicile. Les inscriptions à ce dispositif est encore possible et se fait via son médecin traitant. Les personnes qui n'ont pas de médecin traitant peuvent contacter le 1710 (numéro d'appel pour les bruxellois ayant besoin d'un médecin généraliste).

Un seul et même objectif : aider la population à se faire vacciner afin de sortir au plus vite de cette crise sanitaire.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).